

"Les périls de l'élargissement" dans L'Humanité (28 mai 1979)

Légende: Le 28 mai 1979, le quotidien communiste français L'Humanité expose les différents dangers résultant d'un nouvel élargissement de l'Europe communautaire à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Source: L'Humanité. Organe Central du Parti Communiste Français. 28.05.1979. Paris: L'Humanité. "Les périls de l'élargissement", auteur:Bulard, Martine.

Copyright: (c) L'Humanité

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_perils_de_l_elandissement_dans_l_humanite_28_mai_1979-fr-3a6f7f2e-a722-4680-9808-d5e04958a025.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Les périls de l'élargissement

L'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun ne serait, à en croire l'UDF, le RPR et le PS, merveilleusement unanimes pour approuver le projet qu'un simple aménagement de la CEE. Pour tenter d'accréditer cette idée, les uns et les autres, aidés par la grande presse, ont fait le silence complet sur le rapport de la commission de Bruxelles et celui établi en France par le Conseil économique et social. On retrouve les mêmes propos dans la bouche de Simone Veil et Jacques Chirac.

Ils sont, en fait, contraints de tronquer la vérité, de tromper les Français pour relancer leurs projets d'une intégration qui n'est pas seulement économique mais aussi politique et militaire.

I. Les dangers économiques

« Il ne faut pas dissimuler que l'adhésion de l'Espagne n'ira pas sans difficultés », ainsi commence l'avis de la commission de Bruxelles - dit document 630 - sur les conséquences de l'élargissement. Cet élargissement « présentera des risques » précise le Conseil économique et social (CES), qui étend son étude à l'entrée de la Grèce et du Portugal.

« Risques, difficultés », c'est le moins que l'on puisse dire. Ce sont en fait des pans entiers de notre industrie qui se trouvent menacés, des secteurs entiers de notre agriculture qui disparaîtront, des régions entières qui seront dévitalisées.

a) L'agriculture

Notre production agricole subira un double assaut. Elle sera concurrencée sur le territoire national. Ces débouchés à l'extérieur se restreindront. C'est ce qu'explique le CES : « L'élargissement accroîtra considérablement les difficultés déjà grandes d'un certain nombre de productions agricoles (...) De plus nos ventes chez nos partenaires de la Communauté se trouvent également menacées. » Parmi les productions qui seront le plus en difficulté : le CES répertorie la vigne, les fruits (agrumes mais aussi pêches, abricots, poires), les légumes (tomates aussi productions en serres), le porc.

b) L'industrie

Là encore, notre industrie aura à faire face à un double tir : envahissement de produits fabriqués à bas prix en raison de la faiblesse des rémunérations et prestations sociales et délocalisation en faveur de ces pays menée sous la férule des multinationales.

Le rapport 630 est formel : « Les difficultés actuelles de certains secteurs dans la Communauté (acier, construction navale, textile, chaussure) risquent d'être rendues plus aiguës.

La liste dressée par le CES est encore plus impressionnante : à ces trois secteurs s'ajoutent l'industrie du jouet, les produits chimiques, le bois, le caoutchouc, l'imprimerie.

Les deux perspectives offertes par l'élargissement sont des milliers de licenciements en France et une surexploitation pour les travailleurs de ces trois pays.

c) Les régions.

« L'adhésion de l'Espagne augmentera les disparités économiques régionales de la Communauté 3, indique le « rapport 630 ». Le CES lui fait écho, précisant que le Midi méditerranéen ne sera pas le seul attaqué mais également le Sud-Ouest et l'Ouest (Bretagne, le Poitou-Charente, le pays de Loire) ?

II. Les dangers politiques

Les partisans de la supranationalité ne comptent pas seulement brader les intérêts économiques et sociaux de

la France, ils entendent ôter à notre pays tout droit d'intervention dans ses propres affaires. Là encore ils avancent à visage couvert, mettant en avant des raisons techniques. La Commission de Bruxelles fait savoir dans un « avis » (novembre 1978) : « Dans une Communauté à douze, la capacité du Conseil des ministres d'aboutir à des dispositions acceptables pourrait être compromise. Pour pallier cette conséquence MECANIQUE, un recours plus fréquent au vote de la majorité paraît souhaitable ». Helmut Schmidt a tenu le même discours. Le PS français n'est pas à la traîne. Dès septembre dernier, Robert Pontillon estimait qu'il fallait « saisir l'occasion de l'élargissement, il posera certainement à terme le problème du vote (...) et celui de l'application de la règle de l'unanimité ».

Pour tenter de faire oublier ce projet inavouable, on se retranche, de Giscard à Mitterrand, derrière le Traité de Rome. Mais le Traité prévoit au contraire que lorsqu'un certain nombre d'objectifs sont réalisés, la simple majorité suffira. Nous ne devons la règle de l'unanimité qu'à un accord conclu en 1966 à Luxembourg. Le Traité de Rome est tout, sauf une « garantie ».

III. Les dangers militaires

Abandonnant cette règle de l'unanimité, on entend bien en haut lieu élargir les compétences de la Commission de Bruxelles. Et cela à l'heure où le vieux projet de défense européenne recommence à faire surface. Le socialiste néerlandais Vredeling, vice-président de la Commission de Bruxelles, déclarait en septembre dernier à Washington : « Les progrès de la construction européenne dépendent de la capacité de la CEE à élaborer une politique commune de sécurité coordonnée à celle des Etats-Unis. » M. Davignon soi-même réclame à cor et à cri une politique industrielle commune pour la production d'armements.

Martine Bulard